

8, Quai des Bateliers
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 36 49 54 - Télécopie 03 88 35 38 78
immorhin@orange.fr
Cane Prof. Administr. de Biens et Transactions 55/06
Préfecture du Bas-Rhin - R.C. 56 B 269
Caisse de Garantie CBAM - Paris Adh. 4936
APE 6832A - Siret 568 502 694 00025 A

HONORAIRES

VENTES

HABITATION, PROFESSIONNEL, COMMERCIAL (MURS) à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire.

de 0	à	8.000 E.	:	18%	TTC
de 8.001	à	16.000 E.	:	14%	TTC
de 16.001	à	32.000 E.	:	13%	TTC
de 32.001	à	48.000 E.	:	12%	TTC
de 48.001	à	64.000 E.	:	11%	TTC
de 64.001	à	96.000 E.	:	10%	TTC
au delà de 96.000 E.			:	9%	TTC

Vente de fonds de commerce ou d'industrie	:	10%	+ TVA en sus
Vente de terrains à bâtir	:	14%	TVA incluse
Vente de terrains de culture, vergers, forêts	:	20%	TVA incluse
Cession de droit au bail - pas de porte	:	10%	+ TVA en sus (à charge du locataire preneur)

LOCATIONS

Location à usage d'habitation-occupation mixte (habitation et professionnel) : 18% TTC du montant annuel du loyer (à partager 50/50% entre bailleur et locataire)

Pour les locations dont le montant annuel du loyer est inférieur à 4.000 E., des frais de dossier seront demandés pour un montant de 60 E. TTC.

Location à titre professionnel : 19% TTC du montant annuel du loyer HT à charge du locataire.

Location de parking/garage (ne figurant pas sur bail d'habitation) : 17 % TTC du loyer annuel à charge du preneur.

Location de locaux commerciaux ou industriels : 10% du loyer triennal TVA en sus à charge du preneur.

Rédaction d'actes :

- bail d'habitation et mixte :	290 E. HT
- bail professionnel :	690 E. HT
- bail commercial :	950 E. HT
- bail garage ou parking :	90 E. HT
- état des lieux appartement :	180 E. HT X 2
- état des lieux maison :	500 E. HT X 2

MONTANTS SOUMIS A REDUCTION LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DU PLAFONNEMENT SELON LOI ALUR DU 24.3.2014 ET SON DECRET DU 06.8.2014.

GESTION :

Honoraires de 8% HT sur loyers encaissés (exceptionnellement 10% à 15% pour cas particuliers)

Se reporter à la fiche «Notre Mission» pour les détails des opérations de gestion.

Possibilité d'adhérer à des contrats groupes d'assurances facultatives sur demande.

SYNDIC :

Honoraires de 180 E. HT par an par lot principal, 50 E. HT par an par lot de parking ou garage,

Immeubles de moins de 10 lots principaux : forfait annuel minimum : 2000 E. HT (TVA en sus)

Autres prestations au titre des fonctions de syndic : se reporter au contrat de syndic.

Divers :

- frais de photocopies : 0.25 E. HT l'unité ; imprimé LR AR 0.60 E. HT l'unité ; traitement informatique par an et par compte client : 8.30 E HT
- forfait déplacement en cas de rendez-vous non honoré par le client : 60 E TTC Strasbourg, 75 E TTC hors Strasbourg
- vacations : 75 E. HT / Heure

Montants en Euros, validation : 15.9.2014 (HT = Hors Taxes TTC = Toutes Taxes Comprises Taux de la TVA = 20%)

REGISTRE DU COMMERCE 56B269 JURIDICTION STRASBOURG SIRET 568 502 694 00025 APE 6832A
CARTE PROFESSIONNELLE 55.2006 PREFECTURE BAS RHIN ADMINISTRATION DE BIENS MONTANT
1.800.000 E. TRANSACTIONS MONTANT 120.000 E. TVA FR65568502694
CAISSE DE GARANTIE GALIAN 89 RUE DE LA BOETIE PARIS ADH 4936 ASSURANCE RC PRO COVEA
RISKS 120.137.405 BANQUES BNP ET BANQUE POPULAIRE STRASBOURG